

Direction Générale
des Services

Bureau de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 20 octobre 2025

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

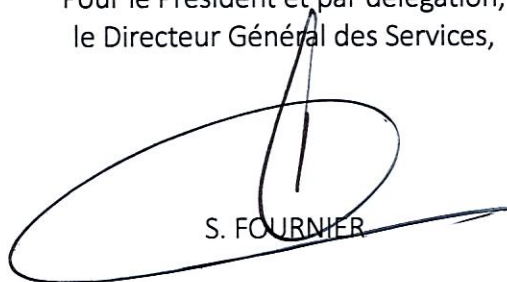
Routes et Mobilités (M. MAGNE)

36) Déclassement du Domaine public routier. Route départementale n° 6089 - Commune de MONTREM. - *Adoptée à l'unanimité*

est mise en ligne sur le site du Conseil départemental à compter du 22 octobre 2025
conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021.

Fait à Périgueux, le 22 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,


S. FOURNIER